



ANNEXE CONVENTION
PROGRAMME DE FORMATION

1. Intitulé de l'action de formation : Importation de produits bio : enregistrement obligatoire sur TRACES, comment se mettre en conformité ?

2. Objectifs pédagogiques :

- Connaître le système TRACES
- Comprendre les enjeux liés à ce système d'enregistrement
- Être capable de s'enregistrer et d'utiliser TRACES
- Être capable d'importer des produits biologiques en provenance de pays tiers avec le logiciel TRACES

3. Public et prérequis :

Importateurs, Exportateurs, consultant

Prérequis : Connaître les exigences réglementaires pour l'importation de produits biologiques en provenance de pays tiers

4. Modalités : formation à distance (webinar)

5. Durée

Durée : 2 heures

6. Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Moyens techniques :

L'accès au e-learning synchrone (classe virtuelle) et aux ressources de la formation s'effectue grâce au logiciel : GoToMeeting

Logiciel nécessaire : Navigateur Internet

Point d'accès à internet : un ordinateur avec connexion Internet / le stagiaire bénéficie de moyens techniques lui permettant de suivre cette formation

Moyens pédagogiques :

Une approche participative sera privilégiée par le formateur. La session de formation proposera une alternance d'exposés et d'échanges avec les stagiaires.

Pour animer la formation, différentes phases pourront être proposées :

- Travaux de réflexion de groupe
- Etudes de cas concrets via les retours d'expérience du formateur et des stagiaires

Moyens humains :

La formation sera assurée par un expert en réglementation biologique.

7. Dispositif de positionnement et d'évaluation des résultats :

• Positionnement initial

Avant la session, le formateur contacte chaque participant afin d'évaluer les connaissances, les besoins et les projets de chacun, ce qui permet d'adapter le contenu, les illustrations et les exercices ou mises en situation.

La formation démarre par un échange entre le formateur et les participants afin d'évaluer à nouveau les compétences de départ de chaque participant et afin de proposer en début de session une mise à niveau des compétences le cas échéant.

• Evaluation des stagiaires

Les procédures d'évaluation se concrétisent par des travaux pratiques, un contrôle de connaissances oral et des fiches d'évaluation distribuées à l'issue de la formation.

Une feuille de présence sera signée par les stagiaires et le formateur pour justifier la réalisation de la formation.

- **Remise d'une attestation**

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire par l'organisme de formation. Elle mentionne les objectifs (exprimés de manière opérationnelle), la nature et la durée précise de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation à distance.

9. Contenu détaillé de la formation

I. Les importations de produits bio et le système de certification électronique : TRACES

- Contexte réglementaire
- Enjeux pour les entreprises
- Obligations d'enregistrement
- Echéances de mise en application

II. Les opérateurs concernés par le système TRACES

- L'importateur
- L'organisme certificateur
- Les services de l'état

III. L'impact du système TRACES sur l'organisation de votre entreprise

- Les points d'entrée
- Le certificat d'inspection
- Recommandations

IV. Le processus d'enregistrement

- Présentation du processus général